

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 février 2020 à 18h45

Sous la présidence de **M. LOOS Jean-Blaise, Maire**

Etaient présents : **Mmes. BOUILLÉ Laurence, GASCHY Virginie, HURSTEL Lucienne, SCHWOEHRER Martine, SCHWOERTZIG Sabrina et Mms. DEMOUCHE Sébastien, KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu**

Absents excusés :

Secrétaire de séance : **BOUILLÉ Laurence**

016. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 27/01/2020.

017. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Jacques KEUSCH pour présenter le compte administratif 2019 qui est arrêté aux résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes	214 449,20 €
Dépenses	155 795,30 €
Résultat	58 653,90 €
Résultat reporté de 2018	43 796,19 €
Résultat Global	102 450,09 €

Section d'investissement :

Recettes	125 612,44 €
Dépenses	57 838,96 €
Résultat	67 773,48 €
Résultat reporté de 2018	69 586,39 €
Résultat Global	137 359,87 €

Résultats cumulés **239 809,96 €**

Le Conseil Municipal, en l'absence de l'ordonnateur,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019, tel que présenté.

ADOpte À L'UNANIMITE

018. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

- **APPROUVE** le compte de gestion, dressé par le receveur, pour l'exercice 2019.

ADOpte À L'UNANIMITE

019. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Sur propositions de M. le Maire et de la commission des finances, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de maintenir les taux des taxes par rapport à 2019, à savoir :
 - **Taxe d'habitation** **14,46 %**
 - **Taxe Foncier Bâti** **8,03 %**
 - **Taxe Foncier Non Bâti** **38,01 %**
 - **Cotisation Foncière des Entreprises** **16,76 %**

ADOPTE À L'UNANIMITE

020. SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Compte 6574

- La Fondation du Patrimoine 55 €
- Les Amis du Mémorial Alsace Moselle 30 €
- AIDES 30 €
- AFSEP 30 €

Le montant total des subventions allouées par la commune s'élève à :

- **1 000 € au c/ 6574**, dont 145 € sont attribués aux associations mentionnées ci-dessus, la somme de 855 € restante pourra être attribuée en cours d'année en fonction des demandes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

021. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2020 avec les chiffres suivants :
- **Section de fonctionnement** :
 - Dépenses 203 727 €
 - Recettes 272 967,09 € dont un report d'excédent de 62 450,09 €
- **Section d'investissement** :
 - Dépenses 690 677,67 €
 - Recettes 694 399,87 € dont un report d'excédent de 137 359,87 € et au compte 1068, un excédent de fonctionnement capitalisé de 40 000,00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

022. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PAPIER DE REPROGRAPHIE (CCRM)

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation, le Conseil de Communauté s'est prononcé successivement en 2012 puis 2015, favorablement à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie.

Le marché actuel, issu du second groupement de commande, arrivant à terme le 31 mars prochain et face aux résultats positifs, notamment d'un point de vue financier, la Communauté de Communes propose de reconduire cette démarche.

Le nouveau marché prendra la forme d'un accord cadre dont les prestations seront réalisées par l'émission de bons de commande.

Comme précédemment il est proposé que la Communauté de Communes assure le rôle de coordonnateur du groupement et soit à ce titre notamment chargé :

- D'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- De procéder à la signature de l'accord cadre pour le compte des membres du groupement ;
- De s'assurer que les engagements financiers globaux (respect des minimums et maximums) sont respectés.

De même chaque membre du groupement sera quant à lui chargé :

- D'émettre les bons de commande en fonction de ses besoins ;
- De vérifier la bonne exécution des prestations ;
- De payer les prestations réalisées.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupement de commandes ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

Vu les articles L2125-1, R.2162-2 et R.2162-13 et suivants relatifs aux accords-cadres exécutés par l'émission de bons de commandes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Autorise** la Commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie ;
- **Accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération ;
- **Accepte** que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes ;
- **Autorise** le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

023. FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - CONSTRUCTION D'UN ABRI ASSOCIATIF

Le Maire souligne que, lors du vote du projet de budget primitif 2016, le Conseil de Communauté a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours aux Communes réalisant des projets d'investissements sur la période 2016-2020 d'un montant de 30 000€.

Dans ce cadre, la Commune de Boesenbiesen envisage de réaliser la construction d'un abri associatif.

Le coût de l'opération est estimé à 340 961,88 € HT. La part des subventions attendue est de 192 440,00 €. La charge résiduelle communale est d'environ 148 521,88 € HT.

Le montant du fonds de concours sollicité de 10 000 € n'excédant pas la part de financement assurée, hors subvention par la commune, ce projet peut bénéficier du versement d'une partie

du fonds de concours de 30 000 € instauré par le Conseil de Communauté en sa séance du 6 avril dernier.

Le Maire indique que la Communauté doit, pour que le versement du fonds soit effectif, délibérer dans le même sens, la Communauté de Communes ayant déjà approuvé l'octroi de ce fonds le 18 décembre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 10 000 € par la Communauté de Communes à la Commune de Boesenbiesen pour la construction d'un abri associatif ;
APPROUVE le projet de convention avec la Communauté de Communes joint à la présente délibération ;
AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

024. POINT ABRI ASSOCIATIF

La pose du coffrage pour l'abri est prévue lundi et mardi après-midi.
Un devis sera demandé pour les prémurs avec une pose au mois d'avril.
Le montage de la structure de l'abri pourra débuter au mois de mai.

Le Maire présente le devis de Système Wolff pour les portes qui s'élève à 7 400 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le devis de Système Wolff.

ADOpte A L'UNANIMITE

025. POINT ELECTIONS MUNICIPALES 2020

La Sous-préfecture a transmis en mairie une liste composée de 11 candidats qui a été affichée à compter du lundi 02 mars 2020.

026. DIVERS ET INFORMATIONS

a) ATIP Mission de contrôle

Le service d'instructeur d'urbanisme ATIP propose aux Communes d'adhérer à une mission de contrôle d'urbanisme pour des constructions dites illégales du fait de l'absence d'un dépôt de dossier en mairie. Cette mission s'élève à 180 €.

b) Oschterputz

L'Oschterputz aura lieu le samedi 21 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 20 heures 45 minutes.

***Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Boesenbiesen, le 12/03/2020
Le Maire, Jean-Blaise LOOS***